

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 mai 2025

Le vingt-six mai deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

**Etaient présents** : Mmes, BAZIARD, DAUBAS, ETCHART et GRAUX, ainsi que MM. CLAVÉ, CAMGRAND, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LAPÊTRE, et SALEFRANQUE

**26-05-2025-03**

Date de convocation le 20/05/2025  
Nombre de conseillers en exercice : 15  
Présents : 10  
Procurations : 4  
Votants : 14

**Secrétaire de séance élu** : M. SALEFRANQUE

**Avaient donné pouvoir** : Mme GUITTONNEAU pouvoir à Mme ETCHART  
Mme LOQUET pouvoir à M. CLAVÉ  
M.LETARGUA pouvoir à M. LAMASOU  
M.HILLOOU pouvoir à M. LACOSTE PEDELABORDE

**Était absente** : Mme CAZENAVE

**OBJET : CONVENTION CONSTITUTIVE CADRE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ ORTHEZ ET SES COMMUNES MEMBRES**

La communauté de communes de Lacq-Orthez propose à ses communes membres de se regrouper pour l'achat de biens et prestations relevant de diverses familles d'achats en vue de réaliser des économies d'échelle.

La Communauté de communes de Lacq-Orthez lance un marché de travaux routiers sur différentes voies et questionne la commune sur sa volonté de rejoindre ce groupement de commande.

Compte tenu de l'intérêt à adhérer pour des raisons administratives, économiques et financières à ce groupement, le Maire propose à l'Assemblée de l'autoriser à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à pour :

**ACCEPTE** que le principe d'adhésion au groupement de commande proposé par la CCLO pour les travaux routiers.

**APPROUVE** le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre la CCLO et la commune

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que toute pièce relative à cette affaire

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Jacques CLAVÉ

Pascal SALEFRANQUE  
Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 30/05/2025

Reçu en préfecture le 30/05/2025

Publié le

ID : 064-216403964-20250530-26\_05\_2025\_03-DE

